

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS  
AVEC OBLIGATION D'ACHAT  
« RAKUTEN FRANCE X NBA WARRIORS  
GAME & TRIP PROMOTION »

## 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

- 1.1. La société RAKUTEN FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 355.964,80 € ayant son siège social à PARIS (75002), 92 rue Réaumur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 432 647 584 (ci-après la « **Société Organisatrice** »), organise un jeu-concours avec obligation d'achat (ci-après le « **Jeu-Concours** »).
- 1.2. Le Jeu-Concours est accessible à partir du site internet de la Société Organisatrice, à l'adresse URL : <https://fr.shopping.rakuten.com/>, à partir de ses sites et applications mobiles (ensemble, les « **Sites** »).

## 2. PARTICIPATION

- 2.1. La participation au Jeu-Concours est réservée aux personnes physiques majeures au regard de la législation française au moment du lancement du Concours (c'est-à-dire âgées de 18 ans ou plus), disposant d'un compte utilisateur valide et actif sur les Sites de la Société Organisatrice, inscrites au programme de fidélité "[Club Rakuten](#)" de la Société Organisatrice, et résidant en France métropolitaine uniquement (Corse comprise) (le "**Participant**"), à l'exception de toute personne liée à l'organisation ou à la réalisation du Concours, et notamment :
- les vendeurs professionnels disposant d'un compte PRO valide sur les sites ;
  - tout prestataire de services tiers ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours ;
  - les employés de la Société Organisatrice ;
  - les employés de la National Basketball Association et de ses équipes membres, et de *NBA Properties, Inc.* (collectivement les "**Entités NBA**") et les résidents des USA ;
  - pour tous ceux qui précèdent, tous les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leurs conjoints,
- 2.2. Il est précisé qu'une seule personne ne peut utiliser qu'un seul identifiant pour participer au présent Jeu-concours. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification immédiate du Participant.
- 2.3. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère à la Société Organisatrice seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu-concours.
- 2.4. La participation au Jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de savoir-être en vigueur sur Internet, des lois et règlements applicables aux jeux-concours avec obligation d'achat en vigueur sur le territoire français ainsi que des [Conditions Générales d'Utilisation des Sites](#) et de tout autre document à caractère contractuel dont l'adhésion est nécessaire pour l'utilisation des services du site de la Société Organisatrice (notamment le [Règlement du Club Rakuten](#)).
- 2.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la disqualification du Participant.



### 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- 3.1. La Société Organisatrice propose un Jeu-concours ouvert du **08 Février 2023, 00h01 AM (CET)** jusqu'au **1<sup>er</sup> Mars 2023, 23h59 PM (CET)** qui donnera lieu à un tirage au sort parmi les Participants
- 3.2. Pour que sa participation (la « **Participation** ») soit valide, le Participant doit remplir les conditions suivantes :
- Accéder aux Sites;
  - Cliquer sur le bouton « *Participer* » sur la page dédiée au Jeu-Concours ;
  - Acheter au moins un (1) produit de la catégorie « Jeux Vidéos & Consoles » sur les Sites.
- 3.3. Tout utilisateur ayant réalisé ces étapes pendant la durée de validité du Jeu-Concours sera automatiquement considéré comme ayant participé au Jeu-Concours. Chaque Participant tiré au sort (le « **Gagnant** ») aura la possibilité de renoncer discrétionnairement à l'attribution de son lot.
- 3.4. Plus le Participant achète de produits de la catégorie « Jeux Vidéos & Consoles » sur les Sites (*i.e.* le nombre de produits individuels, non le nombre de commandes), plus ses chances d'être tiré au sort sont élevées.
- 3.5. La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser et d'exclure toute Participation ne respectant pas les conditions de participation au Jeu-concours. Spécifiquement, le fait pour un Participant de créer et/ou d'utiliser d'autres comptes que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers, afin de maximiser ses chances d'être tiré au sort entraînera sa disqualification immédiate du Jeu-Concours.

### 4. DÉSIGNATION DES GAGNANTS PAR TIRAGE AU SORT

- 4.1 La Société Organisatrice organisera un tirage au sort dans ses locaux parmi les Participations pour désigner au total:
- Un (1) Gagnant pour le Lot N°1,
  - Deux (2) Gagnants pour le Lot N°2,
  - Deux (2) Gagnants pour le Lot N°3,
- 4.2 Ne seront pas considérées comme des Participations valides toutes les Participations n'ayant pas respecté l'ensemble des étapes du Jeu-concours telles que décrites à l'article 3 ci-dessus ou qui auront été effectuées après la date limite de participation au Jeu-concours.

### 5 LOTS

5.1 Les Gagnants gagneront les Lots dans l'ordre suivant:

- **Lot N°1:**
  - o Deux (2) billets pour un match de la NBA des Golden States Warriors au stade Chase Center (San Francisco, CA 94158, États-Unis) pendant la saison 2022/2023 ou la présaison ou la saison régulière 2023/2024 ;
  - o Deux (2) billets d'avion aller-retour de la France métropolitaine à destination de San Francisco (classe économique) pour assister au match de la NBA susmentionné ;



- Un séjour de six (6) nuits dans une (1) chambre d'hôtel double (service de petit-déjeuner non compris) pour deux (2) personnes afin assister au match de la NBA susmentionné ;

## Concernant le Lot N°1, nonobstant toute stipulation contraire:

- ◆ Les conditions d'exécution (match, dates, catégorie, budget, services inclus et non inclus, lieu, le cas échéant) des prestations visées dans la description du Lot N°1 ci-dessus seront définies exclusivement par la Société Organisatrice, qui en informera le Gagnant dans les meilleurs délais ;
- ◆ Le Gagnant et la personne qui l'accompagne doivent être en possession de toutes les preuves et de tous les documents nécessaires à l'exécution des services susmentionnés, y compris, mais sans s'y limiter, une pièce d'identité valide, des visas si nécessaire, des billets le jour du voyage et le jour du match, *etc.*;
- ◆ Tous les transports et services autres que ceux expressément décrits dans le Lot N°1 ci-dessus seront à la charge du Gagnant (y compris, mais sans s'y limiter, les transferts du domicile à l'aéroport, à l'hôtel, au match, les excursions, les extras, *etc.*) ;
- ◆ Le Gagnant doit s'assurer que les voyageurs sont correctement assurés, y compris, sans limitation, pour couvrir les frais médicaux à l'étranger, et s'assurer que les voyageurs respectent l'itinéraire de voyage et les autres instructions de sécurité pertinentes telles que définies par la Société Organisatrice ou tout autre fournisseur tiers ;
- ◆ Il incombe au Gagnant d'informer les fournisseurs tiers concernés de toute exigence en matière de fauteuil roulant ou d'accès similaire pour le Gagnant et/ou son accompagnateur lors de la remise du Lot N°1, et de respecter toutes les directives applicables en matière de santé et de sécurité ;
- ◆ Si l'invité/accompagnateur du Gagnant a moins de 18 ans ou l'âge de la majorité, alors l'invité/accompagnateur est autorisé à accompagner le Gagnant uniquement si le Gagnant est son parent/tuteur légal ;
- ◆ Le Gagnant s'engage à ne pas vendre, offrir de vendre ou utiliser le Lot N°1 à des fins commerciales ou promotionnelles (y compris le placement du Lot sur un site d'enchères en ligne) ;
- ◆ Le Gagnant accepte de participer à la publicité accompagnant ou résultant de la promotion. Aucune compensation supplémentaire ne sera accordée pour ces activités promotionnelles.
  - **Lot N°2:** Un (1) Maillot des Golden State Warriors signé par Stephen Curry ;
  - **Lot N°3:** Une (1) boîte surprise contenant une sélection aléatoire de goodies Golden States Warriors.

5.2 Les Lots ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, ni être échangés ou remplacés pour quelque raison que ce soit.

5.3 La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un Lot gagné par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment, mais non exclusivement, en cas d'événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la remise des lots prévus dans un délai raisonnable. En particulier, chaque Participant et Gagnant reconnaît et accepte sans réserve que l'attribution dudit Lot est soumise à l'évolution de la situation sanitaire actuelle et à la disponibilité des différents prestataires concernés. Dans le cas où la remise des Lots ou l'exécution des prestations qu'ils impliquent seraient rendues impossibles ou substantiellement compliquées par la situation sanitaire et ses conséquences, la Société Organisatrice se réserve le droit de prendre toute mesure pour remplacer le Lot en question ou pour programmer la remise de ce Lot à une date ultérieure.



5.4 Les participants à cette promotion (s'il s'agit d'un mineur, son parent ou tuteur légal) acceptent d'être liés par les conditions de ce Jeu-Concours et acceptent que les Entités NBA et leurs représentants et cessionnaires puissent utiliser le nom du participant, sa voix, sa ville/son état de résidence, ses photos, ses clips vidéo ou ses films, et/ou toute autre ressemblance visuelle à des fins publicitaires et/ou commerciales et/ou à toute autre fin dans tout média ou format connu à l'heure actuelle ou à l'avenir sans compensation (financière ou autre), sans permission ou autre.

## 6 ATTRIBUTION DES LOTS

6.1 Les Gagnants seront sélectionnés après vérification de leur éligibilité à gagner. Chaque Gagnant sera informé par e-mail à l'adresse fournie lors de sa participation au Jeu-Concours le **20 mars 2023**, date à laquelle le tirage au sort sera effectué.

6.2 **Nonobstant toute stipulation contraire, l'attribution du Lot N°1 est soumise à la condition que le Gagnant reconnaisse, accepte sans réserve, signe et renvoie à la Société Organisatrice la déclaration sur l'honneur (" Déclaration sur l'honneur") fournie par la Société Organisatrice à cette occasion, le tout dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date à laquelle le Gagnant a été informé par email conformément à la clause 6.1.**

6.3 Si un Gagnant ne confirme pas l'acceptation de son Lot à la Société Organisatrice dans les 48 (quarante-huit) heures suivant l'e-mail l'informant de son gain, il sera considéré comme ayant renoncé à son Lot. Dans ce cas, ou si un ou plusieurs Gagnant(s) renonce(nt) à son (leur) Lot, la Société Organisatrice procédera à un second tirage au sort pour désigner un ou plusieurs Gagnant(s) suppléant(s) dans les mêmes conditions, jusqu'à ce que tous les lots aient été attribués. Le Gagnant est tenu de vérifier toutes les boîtes de réception de spams et de courriers indésirables dans lesquelles la notification de la Société Organisatrice aurait pu être reçue ; la Société Organisatrice n'assumera aucune responsabilité à cet égard.

6.4 Les Lots seront envoyés aux Gagnants par la Société Organisatrice et aux frais de cette dernière dans les meilleurs délais selon la date à laquelle le Gagnant aura accepté son Lot.

6.5 Aucun message ne sera adressé aux perdants.

## 7 MODIFICATION DU RÈGLEMENT

7.1 La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écarter, prolonger ou annuler le Jeu-concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

7.2 La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement pendant la durée du Jeu-Concours. Dès sa publication par la Société Organisatrice sur les Sites, toute modification du présent règlement prendra rétroactivement effet en date du **08 Février 2023, 00h01 AM (CET)**.

## 8 VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DU GAGNANT

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des Participants et leur adresse. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la Participation.



## 9 RESPONSABILITÉ

- 9.1 La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de sa plateforme, empêchant l'accès au Jeu-concours ou son bon déroulement. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.
- 9.2 Sans préjudice des dispositions de l'article 5, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, faute ou défaillance de nature contractuelle ou délictuelle imputable aux prestataires de services concernant les Lots attribués (contrat de transport aérien, contrat d'hébergement hôtelier, organisation du jeu NBA, etc.) ou pouvant survenir dans le cadre de l'utilisation de ces Lots. Si les Lots ne peuvent être attribués ou utilisés par le Gagnant, en tout ou partie, en raison d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil français et de la jurisprudence y afférente, la Société Organisatrice ne sera pas responsable envers le Gagnant ou son invité.
- 9.3 La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage, faute ou violation contractuelle ou délictuelle, ou de toute impossibilité pour le Gagnant de bénéficier de tout ou partie du Lot, de facto ou de jure, de quelque manière que ce soit, si ce dommage et/ou cette impossibilité est directement ou indirectement lié(e) à l'inexécution par le Gagnant de l'une quelconque de ses obligations au titre du présent règlement et/ou de la Déclaration sur l'honneur, à une faute ou négligence de sa part, à une violation des dispositions contractuelles des prestataires dont les services sont requis pour la fourniture des Lots (par ex. compagnie aérienne, hôtel), ou à une violation des dispositions contractuelles d'un tiers (e.g. compagnie aérienne, hôtel) et/ou à une violation de toute loi ou réglementation applicable (y compris dans toute juridiction où le Gagnant se trouve au moment où il a été désigné comme un Gagnant).
- 9.4 Pour le Lot N°1, le Gagnant est responsable du respect par la personne qui l'accompagne de l'ensemble des dispositions du présent règlement et dégage la Société Organisatrice de toute responsabilité à cet égard.
- 9.5 Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les Sites du Jeu-concours, d'envoi d'e-mails erronés aux Participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur les Sites. La participation à ce Jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux Sites et la participation au Jeu-concours se fait sous son entière responsabilité.
- 9.6 En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :
- De problèmes de matériel ou de logiciel que pourraient rencontrer les Participants ;
  - De destructions des informations fournies par des Participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice ;
  - D'erreurs humaines, d'origine électrique ou de toute autre origine ;
  - De défaillances matérielles ;
  - De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu-concours ;
  - De conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;



- De perte et/ou de détérioration des Lots par la Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de la Poste et/ ou si l'adresse communiquée par le gagnant est erronée.

9.7 Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu-Concours est perturbé par une cause indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière se réserve le droit d'interrompre le Jeu-Concours.

9.8 Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu-Concours de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

9.9 Le Jeu-Concours est organisé et exécuté par la Société Organisatrice seulement ; en aucun cas les sociétés prestataires de services tiers permettant aux Participants l'accès au Jeu-Concours sur les Sites (site Internet <https://fr.shopping.rakuten.com/>, site mobile, application mobile) de la Société Organisatrice (incluant, mais sans s'y limiter, Apple, Google, Facebook, Twitter, Instagram, selon le canal de diffusion du Jeu-Concours) ne sont ou peuvent être considérés comme sponsors, organisateurs ou étant impliqués d'une quelconque manière dans la tenue et l'exécution du Jeu-Concours. Conformément à l'article 13 du présent règlement, toute réclamation relative au Jeu-Concours devra uniquement être adressée à la Société Organisatrice. La Participant et la Société Organisatrice dégagent les sociétés prestataires de services tiers énoncées plus haut de toute responsabilité quant à l'organisation et l'exécution du Jeu-Concours proposé par la Société Organisatrice.

9.10 Les Entités NBA et chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, dirigeants, directeurs, employés, gouverneurs, propriétaires, distributeurs, détaillants, agents, cessionnaires, agences de publicité/promotion, représentants et agents respectifs n'auront aucune responsabilité et seront libérés et exonérés de toute réclamation, action, la responsabilité, la perte, la blessure ou le dommage, y compris, sans s'y limiter, la blessure ou le décès du Gagnant ou d'un tiers ou le dommage à la propriété personnelle ou immobilière, dus en tout ou en partie, directement ou indirectement, à toute raison, y compris l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Lot et/ou la participation à cette promotion.

## 10 HÉBERGEMENT DU RÈGLEMENT

Le Règlement complet peut être consulté à partir des Sites de la Société Organisatrice.

## 11 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En participant au Jeu-Concours, les Participants sont informés que leurs données personnelles seront traitées par la Société Organisatrice, responsable du traitement, aux fins d'organiser le Jeu-Concours et de désigner les Gagnants. Les données personnelles des Gagnants et, le cas échéant, de son invité, seront traitées conformément à la [Politique de confidentialité](#) de la Société Organisatrice et pourront être communiquées aux prestataires de services dont les services sont nécessaires à la mise à disposition des Lots

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de la Société Organisatrice, responsable de traitement. Toute demande doit être réalisée à l'adresse ci-après : [fr-privacy@mail.rakuten.com](mailto:fr-privacy@mail.rakuten.com)

Vous pouvez également adresser vos réclamations auprès d'une Autorité de contrôle (la CNIL par exemple).





## 12 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du Jeu-concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement.

## 13 LITIGES

13.1 Toute contestation ou réclamation relative au présent Jeu-concours devra être formulée par écrit avant l'expiration d'un délai de 3 (trois) mois à compter de la clôture du Jeu-concours et adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante:

RAKUTEN FRANCE  
Jeu-concours – NBA  
92 rue Réaumur  
75002 – PARIS

13.2 La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française.

13.3 La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion du Jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

